



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
25 novembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

Président : M. Diallo. (Sénégal)
puis : M^{me} Brown (Vice-Présidente) (Jamaïque)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle
- h) Harmonie avec la nature
- i) Développement durable dans les régions montagneuses
- j) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-54175X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 19 de l'ordre du jour : développement durable (A/68/79-E/2013/69, A/68/258, A/68/278, A/68/308, A/68/309, A/68/383, A/68/544, A/C.2/68/3 et A/C.2/68/5)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (A/68/310, A/68/321 et A/68/322)
 - b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/68/316)
 - c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/68/320)
 - d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/68/260)
 - e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/68/260)
 - f) **Convention sur la diversité biologique** (A/68/260 et A/C.2/68/2)
 - g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle** (A/68/25)
 - h) **Harmonie avec la nature** (A/68/325 et A/68/325/Corr.1)
 - i) **Développement durable dans les régions montagneuses** (A/68/307)
 - j) **Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale** (A/68/143/Rev.1)
1. M^{me} Wahlström (Sous-Secrétaire générale à la réduction des risques de catastrophe), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des

catastrophes (A/68/320), dit que le rapport donne une vue d'ensemble des progrès réalisés au cours des 12 derniers mois dans l'application du Cadre d'action de Hyogo, 2005-2015, en réponse à la résolution 67/209 de l'Assemblée générale. Les investissements consacrés à la réduction des risques de catastrophe ont permis de sauver des vies, mais des mesures plus audacieuses doivent être prises pour contrecarrer une nouvelle accumulation des risques et assurer la résilience et la viabilité des populations. Des consultations nationales, régionales et mondiales sur un cadre d'action qui pourrait prendre la suite du Cadre d'action de Hyogo ont bien montré que l'on comprenait désormais largement l'importance de la réduction des catastrophes pour le développement durable et pour faire face aux problèmes du changement climatique. Ces consultations ont également montré qu'il fallait que le nouveau cadre s'appuie sur la volonté de s'occuper des besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables. La Commission du droit international apporte à l'élaboration d'un tel instrument une contribution normative précieuse. Sur le terrain, il reste encore beaucoup à faire pour recueillir des données plus nombreuses et tirer les enseignements de l'expérience de chaque pays; dans le monde, 60 pays collectent déjà des données sur les catastrophes; on s'attend à ce que 30 autres pays fassent de même d'ici une année, et que le nombre de ces pays continuera à augmenter. Le Japon, qui a offert d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe au début de 2015, est particulièrement désireux de partager les enseignements qu'il a tirés du tsunami et du séisme de 2011 sur son territoire.

2. M^{me} Figueres (Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), parlant par liaison vidéo depuis Bonn (Allemagne), présente son rapport sur la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique tenue à Doha en 2012 (A/68/260, partie I). Les principaux progrès politiques réalisés lors de cette conférence ne suffiront pas à limiter à 2 degrés C l'augmentation de la température mondiale moyenne, mais ils représentent pourtant une avancée décisive sur la voie de la réalisation d'un accord mondial sur le climat d'ici à 2015. La seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto a été prolongée de huit ans, jusqu'en 2020, et 37 pays s'engagent donc ainsi à réaliser les objectifs de réduction de 18 % des émissions par rapport à leur niveau de référence de

1990. Une autre négociation a été achevée à Doha par une action de coopération à long terme, concernant l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les Parties ont également décidé de prendre des dispositions institutionnelles pour donner aux pays en développement un soutien financier et technique et pour coopérer à l'adoption d'un nouvel accord en 2015, qui entrerait en vigueur en 2020. En outre, les pays industrialisés ont réaffirmé leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars chaque année pour l'action d'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

3. Les Parties ont notablement progressé dans plusieurs autres domaines, exposés dans le rapport. En particulier, il faut mentionner la création du Fonds vert pour le climat, qui très bientôt devrait ouvrir son siège permanent à Songdo (République de Corée) et constituerait sa première capitalisation au début de 2014. La prochaine conférence sur le changement climatique porterait surtout sur un nouvel accord mondial, sur le financement de l'action climatique et sur la création d'un mécanisme international conçu pour remédier aux pertes et aux dégâts résultant des effets du changement climatique.

4. **M^{me} Barbut** (Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique), présentant son rapport (A/68/260, partie II) par liaison vidéo, dit que la décision, prise par l'Assemblée générale à sa 67^e session, d'inclure la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le programme de développement pour l'après-2015 a apporté une impulsion appréciable aux débats sur ces questions. Il s'agit en effet de problèmes mondiaux qui entravent le développement durable de tous les pays, en particulier les plus pauvres. Si la communauté internationale ne prend pas des mesures radicales pour résoudre ces problèmes, tous ses autres engagements, et notamment ceux pris sur le changement climatique et la diversité biologique, l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire seraient compromis. Un développement durable pour tous suppose l'inclusion d'une gestion durable des sols dans les politiques de développement de chaque pays. Trop peu de pays ont investi dans des programmes d'action nationaux pour la remise en état des sols dégradés et la préservation des écosystèmes fragiles fréquemment touchés par la sécheresse. Quand des

politiques bien conçues sont appliquées rigoureusement, on constate en quelques années des améliorations dans les conditions de vie de la population et une meilleure résistance au changement climatique.

5. Les résultats des réunions des organes subsidiaires de la Convention sur la lutte contre la désertification tiennent largement compte du document issu de la Conférence Rio +20 au sujet des questions à l'examen. Les délibérations de ces organes sont résumées dans le rapport, qui propose également plusieurs mesures à l'approbation de l'Assemblée générale. Depuis la rédaction de ce rapport, la onzième session de la Conférence des Parties a eu lieu à Windhoek (Namibie) — la première depuis Rio +20. Parmi les nombreux résultats appréciables, il faut citer un consensus sur un grand nombre de décisions visant à renforcer l'application de la Convention sur le terrain. Cette onzième session a décidé aussi de créer un groupe intergouvernemental chargé de suivre les décisions pertinentes de Rio +20; ce groupe rendra compte de son travail à la prochaine session et il a achevé le débat sur les dispositions institutionnelles en décidant de localiser le Mécanisme mondial de la Convention auprès du secrétariat de la Convention, à Bonn. Elle-même et le Secrétariat continueront avec l'aide de l'Assemblée générale de travailler avec les décideurs de tous les pays pour apporter une contribution encore plus appréciable à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

6. **M. Dias** (Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique), présentant son rapport (A/68/260, partie III), dit qu'il couvre en détail les décisions de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention. Le rapport donne aussi un bilan des progrès accomplis au regard des 20 objectifs assortis d'un calendrier, figurant dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, dont la réalisation incombe avant tout aux stratégies et plans d'action nationaux et comprend des objectifs nationaux en matière de biodiversité. Un bilan complet est en préparation et figurera dans la quatrième édition des Perspectives sur la biodiversité dans le monde, qui paraîtra à la fin de 2014. Le secrétariat de la Convention a encouragé plusieurs activités de préservation et d'utilisation viable à terme de la biodiversité et il donne régulièrement son soutien à l'organisation de débats sur le programme de développement pour l'après-2015. La onzième session de la Conférence des Parties aura lieu en République

de Corée en 2014 sur le thème de la « Diversité biologique pour le développement durable ».

7. **M. Seth** (Directeur de la Division du développement durable) présente neuf rapports du Secrétaire général. Le premier (A/68/321) porte sur la mise en œuvre d'Action 21, les documents issus de la Conférence Rio +20 et d'autres conférences des Nations Unies sur le développement durable. Le deuxième rapport (A/68/310) présente les choix qui s'offrent pour faciliter le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et écologiquement rationnelles et comprend plusieurs recommandations du Secrétaire général, notamment sur la tenue de débats réguliers dans le système des Nations Unies sur l'évaluation des besoins technologiques des pays en développement et les moyens d'y répondre au mieux. Le troisième rapport (A/68/308) porte sur la technologie agricole au service du développement et analyse le rôle essentiel que cette technologie peut jouer pour libérer l'humanité de la pauvreté et de la faim. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous fait l'objet du quatrième rapport (A/68/309), qui évoque un plan d'action mondial coordonné pour promouvoir la complémentarité des techniques énergétiques et leurs synergies. Le cinquième rapport (A/68/719) porte sur la question de la prise en compte systématique des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies et explique comment leur intégration plus systématique permettrait au système des Nations Unies de mieux aider les États Membres à mettre en œuvre les programmes de développement pour l'après-2015 et réaliser les objectifs du développement durable. Le sixième rapport (A/68/322) sur la solidarité entre générations et les besoins des générations futures montre comment cette question s'inscrit dans le concept de développement durable et dans les traités, déclarations, résolutions et décisions intergouvernementaux existants; le rapport définit aussi des modèles possibles à suivre pour prendre en compte officiellement aux Nations Unies le souci des générations futures. Le septième rapport (A/68/316) porte sur le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le rapport donne des exemples d'initiatives déjà prises et résume les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se

tiendra au Samoa en septembre 2014; la Commission est invitée à examiner les modalités de la tenue de la conférence. L'harmonie avec la nature fait l'objet du huitième rapport (A/68/325), qui cherche à renforcer la base éthique de la relation entre l'humanité et la Terre. Le neuvième rapport (A/68/258) porte sur les mesures de coopération à prendre pour évaluer et mieux connaître les effets environnementaux des déchets provenant du rejet en mer de munitions chimiques. Enfin, il présente un rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur le développement durable dans les régions montagneuses (A/68/307), qui comporte des recommandations sur les moyens de continuer à encourager le développement dans les régions montagneuses de par le monde.

8. **M. Harris** (Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE – à New York), présentant le rapport du Conseil d'administration du PNUE sur sa première session universelle, dit que le document issu de la Conférence de Rio +20, dans son paragraphe 88, engageait notamment à renforcer le PNUE, en particulier en donnant une composition universelle à son conseil d'administration. Cette session universelle a été un grand succès puisque 146 États Membres étaient représentés, de même que les principaux acteurs du secteur de l'environnement. Des consultations ministérielles tenues à cette occasion ont porté sur des questions de politique générale et notamment sur la nécessité d'augmenter les ressources financières confiées au PNUE pour que celui-ci puisse donner la suite intégrale voulue au document issu de Rio +20 et mieux contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il appelle l'attention sur la deuxième des 14 décisions adoptées à la fin de la session universelle, qui propose plusieurs mesures institutionnelles importantes.

9. Il présente ensuite le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/68/544), qui contient des renseignements à jour sur les progrès accomplis pour donner suite aux résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale concernant la catastrophe environnementale causée en 2006 par la destruction des citernes de pétrole à proximité de la centrale électrique de Jieh au Liban.

10. **M. Rahman** (Organisation mondiale du tourisme) présentant le rapport sur le tourisme et le développement durables en Amérique centrale

(A/68/278), dit que ce rapport montre comment les sept États Membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale utilisent les moyens de la planification stratégique pour développer le tourisme selon le principe de la durabilité et présente les enseignements tirés de leur expérience dans d'autres pays et régions du monde.

11. **M. Daunivalu** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est essentiel que tous les États Membres encouragent un développement durable conforme aux principes de Rio, et avant tout le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le Groupe se réjouit de la création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ainsi que des recommandations formulées par le Secrétaire général concernant la création d'un mécanisme de facilitation du transfert de technologie. Les pays en développement ne peuvent s'engager dans une trajectoire de développement durable sans des technologies appropriées et il est donc essentiel de réduire la fracture technologique pour promouvoir une industrialisation durable et une croissance sans exclusive dans le monde entier.

12. Le Groupe note avec préoccupation qu'il faut faire beaucoup plus pour éliminer les facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement et appelle la communauté internationale à honorer ses engagements en faveur de leur développement durable, qui sont consignés dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. Le Groupe est également préoccupé par la gravité grandissante des effets des catastrophes naturelles et il est très attaché à l'idée de réduction des risques de catastrophe. Le Groupe attache une grande importance à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra en 2015; cette conférence doit être préparée dans la transparence et l'ouverture et doit obtenir le concours non seulement des gouvernements mais aussi des autres principaux acteurs et de la société civile.

13. Le changement climatique est l'un des plus graves problèmes mondiaux actuels puisqu'il compromet non seulement les perspectives de développement des pays en développement mais aussi dans certains cas leur survie même. Les négociations sur le changement climatique doivent donc être poursuivies avec un sentiment d'urgence plus prononcé. Des progrès ont été accomplis à la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la

Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, mais la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto manque d'ambition. Le Groupe espère que cela sera amélioré en 2014. Il appelle les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Convention et donc à assurer la mise en fonctionnement intégrale en 2014 du Fonds vert pour le climat.

14. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification demeure un moyen important de contribuer à la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et la promotion d'utilisations viables à terme des sols. Ces questions doivent être traitées dans le Programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe rappelle qu'il faut trouver des ressources financières suffisantes et prévisibles pour remédier aux effets de la désertification, et il est favorable à la création d'un groupe scientifique intergouvernemental sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. Le Groupe constate également le rôle important joué par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et il se réjouit des décisions prises pour faciliter l'accès aux ressources génétiques et pour un partage équitable des avantages résultant de leur utilisation; cependant, il reste encore beaucoup à faire dans ce sens. Le Groupe de même se réjouit des résultats de la onzième Conférence des Parties à la Convention et il espère que l'objectif final de mobilisation des ressources sera adopté à la douzième réunion des Parties. Enfin, s'agissant du rapport du Conseil d'administration du PNUE, il dit que le PNUE a un rôle important à jouer dans l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et la création de capacités, mais qu'il est plus important encore que les partenaires trouvent les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

15. *M^{me} Brown (Jamaïque), Vice-Présidente, assume la présidence.*

16. **M^{me} Riley** (Barbade), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), met en garde contre les conséquences catastrophiques du changement climatique si des mesures ne sont pas prises au plus vite. La CARICOM espère donc que la toute prochaine conférence de Varsovie sur le changement climatique garantira que l'on ne prendra pas de retard, jusqu'en 2020, pour limiter à 2°C la hausse mondiale de la température. Elle doit en particulier établir un mécanisme international pour remédier aux pertes et dégâts causés par le changement

climatique, garantir un engagement bien précis des pays développés d'atteindre en 2020 l'objectif de 100 milliards de dollars et de faire de vrais progrès pour éliminer le retard pris dans l'atténuation des effets du changement climatique avant 2020. La CARICOM espère également que le Sommet de 2014 sur le climat apportera une précieuse impulsion à l'action de lutte contre le changement climatique dans l'attente de la conclusion en 2015 d'un accord mondial sur le climat.

17. La CARICOM se réjouit du rôle moteur que jouera le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui complétera utilement les fonctions d'autres organes des Nations Unies dans ce domaine. Les objectifs de développement durable doivent s'appuyer sur l'expérience acquise dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour garantir la cohérence de l'action menée. La CARICOM est encouragée par le travail accompli jusqu'à présent par le groupe de travail à composition non limitée et continuera à préconiser la prise en compte des préoccupations des petits États insulaires en développement dans ce cadre mondial en train de naître. La Conférence internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement sera un moment décisif dans ce processus, et son organisation mérite donc le soutien de la communauté internationale, notamment sous la forme de contributions au Fonds d'affectation spéciale créé à cet effet.

18. **M. Bame** (Éthiopie), parlant au nom du Groupe africain, dit que la Conférence Rio +20 a été un tournant majeur dans l'histoire de la coopération internationale pour le développement et qu'elle offre une bonne base pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Le principal problème, dans le monde, demeure l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique et c'est là une condition préalable du développement durable. Il est donc tout à fait nécessaire que les partenaires internationaux honorent tous les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'aide à l'Afrique. Le Forum politique de haut niveau devrait jouer un rôle directeur et assurer la cohésion et la complémentarité des différents processus de suivi de Rio +20 tout en facilitant l'intégration des trois dimensions du développement durable. Il est également d'importance critique de veiller à ce que les objectifs de développement durable formulés par le Groupe de travail à composition non limitée correspondent bien

aux résultats attendus du travail du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

19. Le changement climatique demeure une menace grave pour les pays africains et autres pays en développement. Il est donc urgent de conclure en 2015 au plus tard un accord juridiquement contraignant et que les pays développés honorent leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars pour le Fonds vert pour le climat en 2020 au plus tard. Les pays africains ne peuvent s'adapter au changement climatique ou atténuer ses effets sans pratiquer une gestion viable à terme des sols; cela rend d'autant plus important d'appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en aidant à réaliser les projets de lutte contre ce phénomène dans les pays en développement. Le Groupe africain attache aussi une importance très grande à l'examen des choix qui s'offrent pour faciliter le développement, le transfert et la diffusion des technologies propres et écologiquement rationnelles par un mécanisme de facilitation du transfert de technologie : celle-ci est en effet la condition de l'industrialisation et de la transformation structurelle des pays en développement.

20. **M. Sidehabi** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), exprime son appui aux processus de suivi de Rio +20 et aux efforts visant à créer un mécanisme de facilitation du transfert de technologie. Le Forum politique de haut niveau a souligné à bon droit que l'élimination de la pauvreté, avec le développement durable, constituent l'un des principaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015; ce forum doit conserver une démarche bien ciblée de façon à susciter un vrai changement. S'il est important de résoudre les problèmes du développement durable, notamment la désertification, la dégradation des sols, la sécheresse et la perte continue de diversité biologique, il faut également intensifier les efforts visant à réaliser les OMD en temps voulu; étant donné l'augmentation du risque de catastrophe à l'échelle mondiale, cela suppose une démarche attentive à ces risques, notamment dans la région de l'ASEAN.

21. L'ASEAN prend des mesures concrètes pour remédier aux effets délétères du changement climatique, l'un des principaux problèmes mondiaux actuels. L'Association espère ardemment que la Conférence de Varsovie sur le climat aura un résultat positif, qui soit équilibré, complet et dirigé par les

États Membres eux-mêmes, et qui tienne compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. De même, les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 doivent être ouverts, transparents, sans exclusive et pilotés par les États Membres eux-mêmes.

22. **M. Beviglia Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats : le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, des pays du processus de stabilisation et d'association : l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldova, souligne combien il importe que les politiques soient cohérentes dans le système des Nations Unies, et que cette cohérence soit commune non seulement pour les processus de suivi de Rio +20, le programme de développement pour l'après-2015 et le financement du processus de développement, mais également pour ce qui est fait au sujet de nombreux autres problèmes associés et notamment la démocratisation, l'état de droit, la défense des droits de l'homme, la paix et la sécurité, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la population et le développement, et le changement climatique. Le problème du changement climatique est un problème central et il est impératif de parvenir à un développement faiblement émetteur de carbone et résilient face au changement climatique, et il faut que l'action menée face au changement climatique apporte une impulsion au développement durable. La Conférence de Varsovie sur le climat devrait ouvrir la voie à l'adoption d'un accord juridiquement contraignant et de mesures concrètes pour limiter à 2° C l'augmentation de la température mondiale par rapport aux niveaux préindustriels. Il attend aussi des débats constructifs sur la biodiversité biologique, la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, ainsi que sur la réduction des risques de catastrophe, et s'attend à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, qui devrait être bien ciblée, efficace et pragmatique, tout comme son processus préparatoire. L'Union européenne sera un partenaire naturel de ces États dans ce qu'ils feront pour leur développement durable.

23. Comme l'urbanisation se poursuit rapidement, il ne peut y avoir de développement durable sans la participation des villes et sans une conception globale du développement. Les débats sur les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le

logement et le développement urbain durable devraient donc être sans exclusive, efficaces et axés sur les problèmes de l'application du Programme pour l'habitat. L'Union européenne espère également que l'on poursuivra ce qui est fait pour améliorer les méthodes de travail de la Commission, dans le cadre de la revitalisation du travail de l'Assemblée générale.

24. **M^{me} Moses** (Nauru), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui doit se tenir prochainement devrait marquer le début d'une ère nouvelle pour les partenariats de développement durable reposant sur la confiance mutuelle, l'égalité, le respect et le sens des responsabilités. Le changement climatique est le problème caractéristique de la présente génération mais il constitue aussi une menace pour l'existence des pays tels que le sien, où il exerce des effets de plus en plus néfastes qui aggravent encore les problèmes de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement et du développement durable. La communauté internationale aura bientôt plusieurs occasions importantes de s'en occuper, notamment la Conférence du Samoa et la Conférence de Varsovie sur le changement climatique, et de prendre les mesures énergiques nécessaires.

25. La gestion durable des ressources de la mer est d'importance critique pour les petits États insulaires en développement qui cherchent à assurer leur compétitivité dans l'économie mondiale, et ces ressources sont essentielles pour mettre en œuvre les trois piliers du développement durable. Les objectifs du développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 devraient dûment tenir compte de ce fait. Comme ces États ont également de vastes ressources d'énergie renouvelable qui devraient leur permettre de satisfaire leurs propres besoins d'énergie et d'en exporter vers d'autres pays, le choix, en priorité, de l'énergie renouvelable leur permettrait de prendre part à l'action menée à l'échelle mondiale pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter. Elle attend du Forum politique de haut niveau qu'il accorde une attention appropriée aux priorités de ces États. L'Alliance des petits États insulaires est convaincue que l'amélioration de la coopération internationale et d'un partenariat symétrique ouvrirait la voie à un développement durable plus équitable et plus bénéfique à l'échelle mondiale. Elle exhorte les partenaires du développement à continuer à apporter des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la

Conférence du Samoa et à participer à l'observation, en 2014, de l'Année internationale des petits États insulaires en développement.

26. **M. Zinsou** (Bénin), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que la durabilité du développement dépend d'une intégration équilibrée de ses dimensions économiques, sociales et environnementales, comme il est dit dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Le Groupe approuve que le Forum politique de haut niveau assure le suivi de l'application du Programme d'action d'Istanbul et il reconnaît la nécessité de tenir pleinement compte autant que possible des objectifs du développement durable. Le Groupe a réaffirmé sa volonté d'appliquer le Programme d'action, qui sera périodiquement réexaminé avec les principaux acteurs et les parties intéressées. Les pays les moins avancés continuent à subir les effets néfastes des crises actuelles, qui expliquent que leur taux de croissance économique annuelle soit bien inférieur à l'objectif de 7 %; une aide internationale doit donc être prévue pour soutenir leurs efforts. La baisse continue de l'APD est profondément préoccupante pour ces pays car l'APD est leur principale source de financement extérieur.

27. Les priorités des PMA doivent figurer au centre du programme de développement pour l'après-2015, qui prendra la relève des OMD et offrira un cadre pour l'application des stratégies et politiques de développement durable afin d'éliminer la pauvreté dans le monde.

28. **M. Ruiz Hernández** (Panama), parlant au nom des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), dit que le développement durable est une priorité absolue aux plans national et régional et que ces pays font tout pour le promouvoir ensemble, en prêtant attention à ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale. L'amélioration progressive de la qualité de vie suppose donc la croissance économique et une modification des méthodes de production et des modes de consommation. Le développement durable doit également reposer sur le respect de la diversité culturelle et ethnique, régionale, nationale et locale et une participation plus grande des citoyens dans le cadre de la coexistence pacifique et de l'harmonie avec la nature. Le développement durable suppose la pleine participation du secteur privé et de la société civile, le transfert et la diffusion de la technologie, la

valorisation des savoir-faire et la création de capacités. La meilleure approche de ces problèmes mondiaux demeure le multilatéralisme.

29. La région de l'Amérique centrale possède de vastes richesses culturelles et naturelles et abrite une grande diversité biologique, d'une valeur inestimable pour la planète. Néanmoins, les niveaux de pauvreté demeurent élevés en général et le péril causé par des événements naturels extrêmes est de plus en plus présent, dû sans doute aux effets du changement climatique. Les pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale placent donc leurs espoirs dans le succès des décisions intergouvernementales prises pour donner suite à la Conférence Rio +20, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Pour leur part, ils ont rédigé un projet de résolution sur le tourisme durable, comme l'année précédente, dont ils espèrent à nouveau qu'il sera soutenu largement; le tourisme durable est en effet un élément décisif dans leur stratégie de lutte contre la pauvreté et pourrait apporter une contribution appréciable aux efforts accomplis aux niveaux national, régional et mondial.

30. **M^{me} Alforgani** (Libye) salue la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, dont on peut attendre qu'il prenne la direction d'une action pour parer aux lacunes du programme de développement. Les efforts que font les pays en développement pour leur développement durable, dans le but de libérer leur population de l'étau de la pauvreté et de la maladie, d'encourager la promotion de la femme, améliorer les niveaux d'instruction et créer des ressources humaines, sont actuellement entravés par plusieurs facteurs, notamment les effets néfastes du changement climatique, l'un des plus grands problèmes mondiaux du moment; pour cela il faut une action collective de la communauté internationale reposant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. L'utilisation non viable à terme de la diversité biologique contribue aussi à retarder le développement; la seule solution est de créer des capacités, valoriser les ressources humaines et augmenter les ressources financières. La défense de la diversité biologique doit donc figurer dans le programme de développement pour l'après-2015. Les mesures visant à prévenir les risques de catastrophe naturelle doivent également y figurer, car les catastrophes compromettent le mode de vie, voire la survie même de millions de personnes. Une plus grande coordination internationale est

également nécessaire, tout comme la création d'un système d'alerte rapide dans le cadre d'une stratégie générale de réduction du risque de catastrophe aux niveaux national et international.

31. Beaucoup de pays se trouvent toujours aux prises avec la pauvreté, en particulier ceux qui sont touchés par la désertification. Tout en saluant le résultat positif de la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, la Libye engage instamment la communauté internationale à donner au secrétariat de la Convention l'appui financier et technique nécessaire pour qu'il puisse accomplir son travail et limiter les effets de la désertification sur les pays en développement. Un soutien politique accru pour la promotion des sources d'énergie non classiques et pour les technologies faiblement émettrices de carbone est également nécessaire, car l'absence d'accès à des sources d'énergie propres et renouvelables est pour beaucoup de pays un important obstacle à leur développement.

32. **M. Elkaraksy** (Égypte) dit que le plus grave problème qui se pose actuellement au monde est celui de l'élimination de la pauvreté, qui est une condition préalable du développement durable. Mais dans le climat économique international actuellement défavorable, la baisse continue de l'APD est préoccupante. Le droit au développement et le principe des responsabilités communes mais différenciées doivent rester au cœur de l'action menée à l'échelle mondiale pour le développement.

33. L'Égypte salue la création du Forum politique de haut niveau et approuve les propositions concernant la création d'un mécanisme de facilitation de la technologie, mais elle reste préoccupée par l'absence d'une action collective face au changement climatique. Les pays développés doivent honorer leurs engagements, en particulier du fait de leurs responsabilités historiques; en outre, ils doivent prendre de solides engagements en matière d'atténuation des effets du changement climatique et les assortir d'objectifs ambitieux de réduction des émissions.

34. L'eau a une place capitale dans le développement durable et sa bonne gestion est donc essentielle. La communauté internationale doit donc se mettre d'accord sur un objectif de sécurité hydrique et encourager le partage des avantages de l'exploitation de l'eau, tout en respectant le principe de non-nuisance; la réduction du nombre de personnes

souffrant de pauvreté hydrique et du nombre de pays aux prises avec un stress hydrique devrait également figurer parmi les autres objectifs poursuivis. Il faut donner aussi la priorité à la production d'énergie, en particulier en créant d'urgence un mécanisme pour le transfert des techniques énergétiques de pointe et pour l'augmentation des efforts internationaux menés pour lutter contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification.

35. **M. Loh Seck Tiong** (Malaisie) dit qu'il est important d'assurer la synergie, la cohérence et le soutien mutuel des différents processus de suivi de la Conférence Rio +20 et de définir les fonctions du Forum politique de haut niveau de façon qu'il puisse suivre et appliquer les engagements pris en matière de développement durable, en particulier après 2015. De son côté, la Malaisie s'est engagée, dans ses plans nationaux de développement, en faveur du développement durable pour faire du pays en 2020 au plus tard une nation développée. La Malaisie espère également passer à un modèle économique faiblement émetteur de carbone et s'est engagée sur un objectif volontaire de réduction des émissions de 40 % d'ici à 2020.

36. La Malaisie a adopté une politique réussie de développement des éco-technologies qui a attiré dans son territoire des investissements étrangers directs considérables dans le secteur photovoltaïque et cette politique encourage le secteur privé à investir pour la protection de l'environnement. L'assistance financière et des incitations fiscales ont été adoptées pour promouvoir l'utilisation et le développement des technologies vertes, et on privilégie en Malaisie un mode de consommation et de production viable à terme et l'adoption de pratiques durables dans la culture du palmier à huile. La Malaisie s'est engagée à maintenir à 50 % au moins son couvert forestier. De plus, les résultats qu'elle a obtenus en matière de développement durable se traduisent par des succès au niveau social, notamment par une baisse de la prévalence générale de la pauvreté et par une augmentation du revenu moyen des ménages. La Commission peut donc compter sur le soutien sans réserve de la délégation malaisienne aux processus intergouvernementaux donnant suite à Rio +20 et autres processus pertinents au regard du programme de développement pour l'après-2015.

La séance est levée à 13 heures.